Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20260321-D20260321NBA-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE HENVIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Henvic s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, à 08h30, sous la présidence de Madame Anne Lise JACQ, Maire de HENVIC, suivant convocation faite le 16 mars deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Etaient présents : BELLEC Valérie, BOURVEN Jean Charles, BOUSTOULER Christèle, GUYOMARC'H Daniel, IGNACIO Ivan, JACQ Anne-Lise, LEFEBVRE Françoise, LERAN Marie-Christine, LE GOFF Thomas, LE LAY Marion, LESANN Marie Agnès, MARC Xavier, MARREC SEVERE Christelle, MARTIN Denis, MENE Guy,

Absents, excusés :

Secrétaire de séance : Thomas LE GOFF

2. Fixation du nombre d'adjoint

VU l'article L2122-2 du Code Général des collectivités territoriales,

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Henvic étant de quinze membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de quatre,

Le conseil municipal, par :
- 15 voix POUR,
- 0 ABSTENTION,
- 0 voix CONTRE,

DECIDE de fixer à trois, le nombre d'adjoints au maire,

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 abstention, et 0 voix contre :

- D'approuver la création de trois postes d'adjoints au maire.

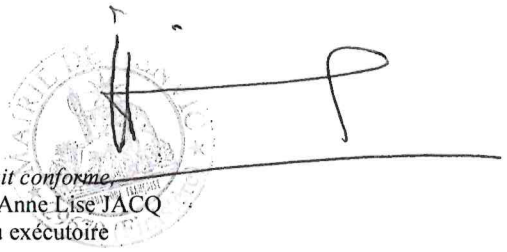
Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20260321-D20260321NBA-DE

Fait à Henvic,

Le 21 mars 2026

Prénom, nom et qualité du signataire

Anne Lise JACQ
maire



Pour extrait conforme
La Maire, Anne Lise JACQ
Acte rendu exécutoire

après publication du
Et dépôt en Sous Préfecture le